

La constitution

Des voix: Bravo!

● (1550)

M. Ron Irwin (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Monsieur l'Orateur, je suis très heureux que nous soyons enfin revenus à ce que je crois être important—la constitution—non pas des questions de privilège, des sujets de discussion, mais bien des questions fondamentales.

Je pense avoir assez bien démontré vendredi que, même si sir John A. MacDonald voulait avoir un gouvernement fédéral fort et l'avait bien prévu dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, nous avons, au cours des années, par le biais de mesures législatives et de négociations fédérales-provinciales, affaibli ce principe. Je pense avoir assez bien démontré, à l'aide de chiffres, que le gouvernement fédéral effectue actuellement 24 p. 100 des dépenses faites par le secteur public, alors que les gouvernements provinciaux et municipaux en effectuent ensemble 76 p. 100. J'étais sur le point de dire—et il m'a semblé que nous étions d'accord sur plus de points que nous n'étions en désaccord—que chacun souhaitait le rapatriement.

Nous sommes tous en faveur de la constitutionnalisation de certains droits fondamentaux. Nous voulons tous la garantie de droits démocratiques, en particulier à Terre-Neuve. Nous croyons que la possibilité de se déplacer est avantageuse, qu'une personne devrait pouvoir aller d'une province à l'autre se chercher un emploi et travailler en tant que Canadien et non pas seulement parce qu'elle est née dans une province ou y a vécu pendant un certain nombre de mois.

Nous acceptons tous les dispositions relatives à la vie, à la liberté et à la sécurité des personnes, aux perquisitions illégales, à la détention et à l'emprisonnement, et aux procédures d'arrestation, d'accusation et de jugement. Certains ont même dit que nous n'allions pas assez loin. On propose maintenant de réviser les dispositions relatives à la non-discrimination dans le projet de constitution. Tous à la Chambre sont en faveur d'interdire la discrimination pour raisons de race, d'origine nationale ou ethnique, de religion, d'âge ou de sexe.

J'ai écouté tous ceux qui sont intervenus dans le débat et pendant la campagne référendaire; la plupart des orateurs à la Chambre se sont prononcés en faveur de la constitutionnalisation des droits des minorités linguistiques dans tout le Canada. On laisse maintenant entendre que ces dispositions favorables ont changé. J'espère et je crois même qu'il n'en est rien.

Des curieux de ma circonscription me demandent où est le problème. J'ai expliqué vendredi qu'à Sault-Sainte-Marie, on ne se tient pas dehors par temps froid d'automne à discuter de la constitution pendant quarante minutes. J'essaie d'être aussi équitable que possible dans ce que je dis. Je soutiens que nous sommes d'accord sur la plupart des choses et que s'il y a désaccord avec le Nouveau parti démocratique c'est parce que ce parti estime que la compétence en matière de ressources naturelles devrait revenir aux gouvernements provinciaux. Je dis aussi que l'opposition officielle n'aime pas l'idée d'un référendum national si les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral ne peuvent s'entendre en matière d'amendement constitutionnel à l'avenir et en particulier concernant le droit du gouvernement fédéral de prendre l'initiative à lui tout seul d'un référendum.

J'ai appris à connaître et à respecter un bon nombre de députés d'en face depuis le début de la présente législature. Je

tiens à dire en toute sincérité que j'espère que l'histoire ne dira pas un jour que vos partis se sont comportés comme des partis obstructionnistes. Je crains néanmoins que ce ne soit là son verdict. John Diefenbaker est lui-même arrivé très près du but et a pourtant échoué. Il a déclaré et je cite:

Si seulement nous avions continué de l'avant au lieu de retarder nos travaux pour permettre l'étude d'un ou deux points secondaires.

Cela ne devait pas se reproduire. Je l'ai pourtant vu se produire aujourd'hui, vendredi et jeudi derniers à cause de l'opposition qui préfère soulever des questions de privilège et des recours au Règlement lorsque nous débattons ici, à la Chambre, de la constitution de notre pays, celle qui sera pourtant en vigueur au cours des cent prochaines années.

Des voix: Bravo!

M. Irwin: Nous avons échoué trop souvent dans le passé. Tout compte fait, entre l'unanimité et le bien du pays, il n'y a vraiment pas de choix, quant à nous. Tous les députés de notre parti, de la vallée de l'Outaouais jusqu'à la frontière manitobaine, région entièrement libérale, appuieront cette constitution lorsqu'elle nous reviendra, non pas pour en faire l'apologie mais avec fierté car nous savons qu'il est nécessaire qu'elle nous revienne. Dans le Nord nous disons, non pas «C'est le moment de la rapatrier» mais plutôt, «Il est grand temps de la rapatrier».

Voyons ces fois où nous sommes venus à un doigt près de le faire, à commencer par l'époque de John Diefenbaker. J'ai beaucoup de respect pour John Diefenbaker. En fait, la première fois que j'ai voté, j'ai voté pour lui du temps que j'habitais Toronto.

Il est deux choses qu'on ne lui a jamais reprochées: son courage et sa passion pour son pays. Il affichait partout cette passion. Il a lutté pour une déclaration des droits, lorsqu'elle fut adoptée, combien de Canadiens se sont imaginés que cette belle mesure législative serait un jour réduite à l'insignifiance par les tribunaux? Pourtant, c'est exactement ce qui s'est produit.

Que pensait-il de la constitutionnalisation? Voici ce qu'il a dit:

Une déclaration canadienne des droits est le seul moyen d'enrayer la marche du gouvernement vers le pouvoir arbitraire et de mater l'arrogance d'hommes «investis d'une autorité passagère».

Il a ajouté:

... certains disent que c'est inutile, que nos droits constitutionnels non écrits nous protègent (toujours la même chanson).

Ils ne nous ont pas protégés dans le passé.

Ils ne nous protégeront pas à moins que vous et moi ne jouissions du droit à la protection de la loi dans les tribunaux du pays.

Comme il faisait preuve de sagesse! Nous oublions souvent qu'en plus d'être un législateur, il était un éminent avocat des libertés fondamentales. Ses années de pratique du droit et ses années d'expérience à titre de législateur l'avaient amené à conclure qu'il nous fallait une déclaration des droits exécutoire.

M. Blenkarn: Pourquoi John Diefenbaker n'est-il plus parmi nous?

M. Irwin: C'était plus vivant quand il était là.

Et qu'en est-il des provinces et des gouvernements provinciaux? Voici ce qu'il a dit au sujet des gouvernements provinciaux:

L'expérience m'a appris que les gouvernements provinciaux étaient trop jaloux de leur champ de compétence sur la propriété et les droits civils pour appuyer